

Agent de surveillance renforcée site sensible

RNCP36042 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42822
Code(s) ROME	K2503, K2502, K2501
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	24/11/2021
Date d'échéance	24/11/2024

Certificateur(s)

ORANO · SIRET : 33095687100066

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le dispositif vise à qualifier le métier d'agent de sécurité et d'intervention sur sites sensibles, opérateur en charge d'assurer la prévention et la surveillance humaine et électronique des sites et installations sensibles des opérateurs relevant du III de l'article R.613-3 du code de la sécurité intérieure et l'intervention armée en cas d'intrusion ou d'actes de malveillance sur ces mêmes sites et installations : site abritant des matières nucléaires dont la détention relève d'une autorisation au titre de l'article L. 1333- 2 du code de la défense, installation nucléaire intéressant la dissuasion mentionnée à l'article L. 1411-1 du code de la défense ou site inclus dans une zone mentionnée aux articles R. 413-1 du code pénal et R. 2361-1, R. 2362-1 et R. 2363-1 du code de la défense.

Il s'agit d'attester la maîtrise de la compétence professionnelle des agents de sécurité renforcée site sensible qui exerceront sur les établissements abritant des matières nucléaires suite à la participation à un cycle de formation. Ces agents mentionnés peuvent utiliser des armes de poing ou d'épaule de la catégorie B ainsi que les armes d'épaule relevant de la catégorie A1 lorsqu'ils sont chargés d'une mission de surveillance armée.

ACTIVITÉS VISÉES

Préparation d'une mission de surveillance et d'intervention sur site sensible

Gestion d'une mission de surveillance et d'intervention sur site sensible

Disposer de son équipement et en assurer l'entretien et le stockage en application de la réglementation relative à l'armement et aux sites sensibles

Mettre en œuvre les techniques de défenses et d'interpellation

Mettre en œuvre du matériel individuel de surveillance et de protection de site sensibles

Exercer une mission de surveillance sur site sensibles

Mettre en œuvre du secourisme tactique sur un site sensible

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Préparer l'intervention sur site sensible (préparation tactique)

Gérer un incident dans une zone sensible

Réaliser son activité conformément aux lois et textes en vigueur

Décrire et expliquer les armements de dotation

Appliquer les procédures et les règles de sécurité dans les installations et les zones sensibles

Mettre en œuvre les Principe Généraux de Sécurité et d'Action

Appliquer les techniques de défense et d'interpellation à mains nues
Utiliser l'armement intermédiaire type bâton
Mettre en œuvre les armes et le matériel individuel
Mettre en œuvre les gestes et attitudes appropriées
Utiliser son arme dans le strict respect de la gradation de l'emploi de la force
Alerter et agir en sécurité
Adapter les procédures en prenant en compte son environnement
Gérer les conséquences liées à l'utilisation de l'arme
Prendre en compte et gérer le stress
Identifier le danger et réagir en conséquences
Spécifier les blessures en secourisme tactique et mettre en œuvre les gestes appropriés en secourisme tactique

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur Nucléaire - installations abritant des matières nucléaires dont la détention relève d'une autorisation au titre de l'article L. 1333-2 du code de la défense

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de sécurité renforcée site sensible + activités armé nécessitant la carte ASR 2S

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Livre VI du code de la sécurité intérieure : Activités privées de sécurité

Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 631 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X60 — Concierges · tension 2/5 (Faible) T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	26 733
Jugés difficiles à recruter	47 %
Emplois saisonniers	24 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X60 — Concierges T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire d'une carte professionnelle de surveillance humaine en cours de validité (CQP APS) - justifier d'une autorisation préalable du CNAPS pour suivre la formation - être (ou en mesure de devenir) pompier volontaire ou avoir été pompier professionnel - être physiquement et psychologiquement apte au port d'armes (tests) - être titulaire d'une habilitation au secret de la Défense Nationale.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Président : un chef de service d'un service interne de sécurité ou un responsable des équipes d'agents de sécurité.
Un représentant du ministère de l'Intérieur (DGPN ou de la DGGN) en activité. Un moniteur de titre d'un autre établissement.
Un représentant du Service départemental d'intervention et de secours (SDIS - dimension secourisme des compétences).
Un médecin (évaluation du stress durant la mise en situation).
Un moniteur de tir (d'un autre établissement que l'établissement des personnels formés).
Le formateur qui a évalué le module armement (pour consultation du jury).

COMPOSITION DU JURY — VAE

Président : un chef de service d'un service interne de sécurité ou un responsable des équipes d'agents de sécurité.
Un représentant du ministère de l'Intérieur (DGPN ou de la DGGN) en activité. Un moniteur de titre d'un autre établissement.
Un représentant du Service départemental d'intervention et de secours (SDIS - dimension secourisme des compétences).
Un médecin (évaluation du stress durant la mise en situation).
Un moniteur de tir (d'un autre établissement que l'établissement des personnels formés).
Le formateur qui a évalué le module armement (pour consultation du jury).

Base légale

Date de décision	24/11/2021
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	24/11/2024

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP39733

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://www.orano.group/fr> (recherche index : UPMS)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36042/>